

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2016 A 20h30**

L'an deux mil seize, le vingt et un décembre, à vingt-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Pierre LAURENT, Stéphane PINABEL, Annie POISSON, Thierry TOTAIN, Maires Adjointes, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Conseillers délégués, Annick MARIE Claudine LEMARDELE Sighilde LEGOUPIL, Philippe FAUVEL Elisabeth DUHOUX, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE

Absents excusés :

Christophe BELZ a donné pouvoir à Philippe FAUVEL,
Alain DESPLANQUES a donné pouvoir à Claude DUPONT,
Jean-Louis REVERT, Delphine JIMENEZ-GRENIER, David LEGOUET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35

M. Thierry TOTAIN est désigné Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire propose l'inscription d'une question diverse relative à l'attribution d'une prestation sociale au titre de l'Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans. – Accord à l'unanimité.

Il souhaite une bonne soirée à chacun et remercie les conseillers d'être présents en cette période de fêtes. Mais le conseil devait se réunir entre le 16 et le 31 décembre selon l'arrêté préfectoral pour l'élection du délégué à la communauté d'agglomération et de son suppléant.

Informations :

Monsieur Le Maire informe que cette semaine a eu lieu l'Assemblée Générale de l'Office Municipal des Sports Nautiques. Jean LETELLIER a quitté ses fonctions de Président et aucun candidat ne s'étant présenté pour prendre la relève, c'est Stéphane PINABEL, en sa qualité de Vice Président qui est nommé pour assurer l'Intérim jusqu'à ce qu'une « bonne volonté » se présente.

Monsieur Le Maire tient à souligner l'excellent travail effectué par Jean LETELLIER qui s'est réellement dévoué et impliqué dans son rôle de Président pour la mise en place de cette structure au long des deux années passées. Cette tâche, compte tenu des rapports difficiles avec l'Ecole de Voile, entre autres, n'était pas aisée et Monsieur Le Maire lui est très reconnaissant pour le travail qu'il a effectué et le temps qu'il y a consacré.

Au sujet de l'Ecole de Voile, Monsieur Le Maire est réellement inquiet pour la saison à venir. L'école s'est séparée du Chef de Base, mais pour l'instant il reste au bureau de l'école à trouver un nouveau chef de base, à « remonter » la réputation de cette école qui est un peu ternie. Il conviendra également de réfléchir aux tarifs qui sont trop élevés par rapport à la concurrence. La commune fera le nécessaire pour aider la nouvelle équipe à faire repartir l'activité.

Elisabeth DUHOUX demande s'il serait possible de « fusionner » l'école de voile et le Club d'Aviron, Monsieur Le Maire lui répond que ce serait en effet une bonne solution, au moins pour la mutualisation du responsable Chef de Base mais qu'elle n'est sans doute pas simple à mettre en place.

ORDRE DU JOUR :

Election du délégué titulaire et du délégué suppléant de la commune au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin :

Monsieur Le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu la circulaire préfectorale relative à l'élection des représentants de la commune au conseil de la communauté d'Agglomération du Cotentin, il en redonne les grandes lignes et informe qu'après en avoir discuté en bureau, il est paru naturel de présenter la candidature de Claude DUPONT au poste de délégué titulaire, compte tenu de son implication dans la création de ce Grand Cotentin.

Pour le poste de suppléant, il était également naturel qu'il soit, en tant que Maire et ayant participé également aux travaux notamment du collectif des Maires, suppléant.

Il précise que Jean-Louis REVERT et Alain DESPLANQUES s'étaient proposés comme suppléants au cas où, lui-même ou Claude DUPONT n'auraient pas été candidats.

Aucune autre liste n'est déposée.

Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Résultats de l'élection :

Nombre de votants : 14 présents et 2 pouvoirs, soit 16 votants

Nombre d'enveloppes : 16

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

La Liste – Claude DUPONT – Pierre GEHANNE, obtient 16 voix.

Sont donc élus à la Communauté d'Agglomération du Cotentin, Claude DUPONT, délégué titulaire et Pierre GEHANNE, Délégué suppléant.

Claude DUPONT remercie les conseillers pour cette élection et il est très heureux de pouvoir poursuivre cette aventure du Cotentin à laquelle il œuvre depuis le début.

Il rappelle qu'il peut être frustrant pour les communes de passer de plusieurs délégués communautaires à un seul, mais il fera tout pour que l'ensemble du conseil municipal se sente impliqué dans les travaux de l'agglomération. Les petites communes ne doivent pas se sentir écrasées, comme certaines le laissent entendre, alors qu'elles ont la chance d'être représentées au même niveau que les communes plus importantes.

Il faudra également être très vigilant, en effet, car un grand nombre de communes seront représentées par leur Maire qui est déjà très sollicité par ce poste. Il y aura beaucoup de réunions, notamment au début, pour la mise en place de la Communauté d'Agglomération.

Il ne faut absolument pas que les délégués se découragent ou se démotivent au risque de laisser les fonctionnaires de l'intercommunalité faire fonctionner cette institution sans la nécessaire ligne de conduite des politiques. Il en profite pour saluer le travail qu'ont accomplis les fonctionnaires intercommunaux à ce jour.

Il va falloir organiser le travail et il est inconcevable à son sens, que seul le délégué puisse travailler pour cette agglomération et les élus municipaux devront être impliqués ; il donne pour exemple le Tourisme pour lequel il n'y aurait pas de sens à ce que des élus comme Stéphane PINABEL ou Alain DESPLANQUES ne soient pas associés aux travaux, ou bien la Jeunesse et Annick MARIE ... etc...

Monsieur Le Maire souligne qu'il est favorable à ce grand Cotentin, comme structure importante face à l'axe Paris-Rouen-Le Havre... En effet, on connaît un peu partout la Normandie, grâce au débarquement de 1944, mais qui connaît la Côte des Isles?

Ce peut être une réelle chance pour le territoire, mais ce ne sera pas facile. 210 délégués environ vont siéger avec un bureau de 34 membres et 15 vice-présidents, avec un rôle important.

Il rappelle qu'il a participé avec de nombreux Maires à la rédaction de la Charte de cette agglomération future qui précise bien comme principe que la Commune reste le « Premier Axe », le premier maillon de la proximité avec les administrés, de l'ensemble, à l'encontre des premiers projets proposés par les Pieux et La Hague où les communes disparaissaient au profit de l'Intercommunalité.

La Commune doit garder un rôle essentiel.

Claudine LEMARDELE demande quel pourrait être le futur Président de l'Agglomération du Cotentin ?

Monsieur Le Maire lui répond qu'actuellement Jean-Louis VALENTIN s'est déclaré, il pourrait également y avoir prochainement les candidatures de Patrice PILLET et David MARGUERITTE, peut être que la majorité Cherbourgeoise proposera un candidat.

Dans trois ans, la donne sera redistribuée avec les nouvelles élections.

Choix de l'entreprise pour la poursuite des travaux d'enrochements – plage de barneville

Monsieur Le Maire rappelle que lors du dernier conseil, cette question a été retirée de l'ordre du jour, pour raison de complément d'information.

Il précise que le sable mis en place a été utile lors de la grande marée de novembre, mais à la dernière marée de la semaine dernière, 50% du sable environ est reparti à la mer, ce qui prouve bien l'intérêt de conforter ce cordon dunaire à cet endroit.

Il a participé à la commission où a été présentée l'analyse des offres par les services (Jennifer PACARY LAMOUREUX, André MARION et Pascale RAGOT) L'analyse n'a pas été simple car beaucoup de points étaient à comparer. Il en profite pour saluer l'excellent travail de synthèse et de préparation qui a été effectué par Madame RAGOT et les services.

Les membres de la commission se sont interrogés sur l'offre présentée par l'entreprise TINEL, moins élevée d'environ 50 000€

Offre MESLIN : Base : 155 991.50 + Escalier : 7 500€ + Extraction sable devant la porte du bassin (bp Portuaire) : 49 800.00 = 213 291.50€

Budget Communal : 163 491.50€

Offre TINEL : Base 109 384.50€ + Escalier : 21 370 .00€ + Extraction de sable devant la porte du bassin (BP portuaire) : 33 408.00, soit un total de 164 162.50€

Budget Communal : 130 754.50€

Les deux offres ont été minutieusement examinées et il ressort de l'examen que la quantité d'enrochement chez l'entreprise MESLIN est deux fois plus importante, de même que la couche filtre et que la largeur de la promenade et de la crête sont à 8 mètres pour l'entreprise MESLIN (3mètres pour la promenade et 5 mètres pour la crête) et à 3 mètres seulement pour TINEL (1m50 et 1m50). Ce qui explique la différence de coût, une largeur de 3 mètres totale est très inférieure à la demande du Cahier des Charges et semble très insuffisante pour empêcher les paquets de mer de s'attaquer directement au cordon dunaire à l'arrière de l'enrochement.

La Commission, une fois tous ces points vérifiés, a estimé que l'offre présentée par l'Entreprise MESLIN correspond tout à fait à la demande qui était bien spécifiée « poursuite de l'enrochement actuel », donc dans les mêmes conditions, contrairement à l'offre de l'entreprise TINEL et sollicite le Conseil pour retenir cette offre avec les deux options « escalier » et sable devant la porte du bassin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce choix.

Autorisation de signatures de conventions diverses :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la création de l'agglomération du Cotentin et du transfert du service des eaux au SDeau 50, plusieurs conventions de régularisation doivent être signées avant le 31 décembre :

Pour la communauté de communes de la côte des Isles (afin que ces conventions soient transférées à l'agglomération du cotentin) :

L'occupation des locaux pour les TAP,

Le ramassage des corbeilles de rue par la 3CI (qui était jusqu'à maintenant effectuée à titre gratuit en contre partie de la réparation des bennes OM par le mécanicien de la commune, ce qui n'est plus le cas depuis le départ en retraite de Monsieur SIMON), le coût estimé étant d'environ 4 725.00€ annuel.

Pour le SDEAU 50 :

Une convention de prestation pour mise à disposition ponctuelle par le SDeau50 du camion benne et de la mini pelle à la commune.

Une convention de prestation pour mise à disposition ponctuelle par la mairie d'un agent en renfort au SDeau50.

Une convention pour la mise à disposition des 2 téléphones portables des agents transférés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des conventions nécessaires

Versement d'une allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans.

Monsieur Le Maire informe qu'il a été saisi par un agent territorial, père de deux enfants handicapés du versement d'une prestation sociale au titre de l'allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans ».

Renseignements pris auprès du Centre de gestion de la Manche, vu les justificatifs fournis, l'enfant est éligible à cette prestation, mais celle-ci doit être décidée par le Conseil Municipal.

A titre d'information, le montant de la prestation est de 158.89€ mensuel (valeur 2016). Cette prestation pourrait être versée avec effet au 1er décembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement de cette prestation.

Monsieur Le Maire remercie l'assemblée pour ce vote.

La Séance est levée à 21h15.

Vu, Le Maire, Pierre GEHANNE,

